

Immatriculation d'un véhicule au Luxembourg

Ce document doit vous permettre de prendre connaissance des contours administratifs pour l'immatriculation d'un véhicule, neuf ou d'occasion, au Grand-duché de Luxembourg.

Vous pouvez trouver l'information officielle et exhaustive via le lien suivant :

<https://snca.public.lu/fr/vehicules/immatriculation.html>

Si vous achetez un véhicule neuf au Luxembourg, le garagiste vous propose normalement une « mise en circulation » du véhicule qui comporte son immatriculation.

Si vous souhaitez faire immatriculer votre propre véhicule provenant de l'étranger il existe des sociétés spécialisées qui peuvent vous aider à immatriculer votre voiture.

1. Quels véhicules doivent être immatriculés ?

Le Code de la Route stipule que « chaque véhicule routier mis en circulation sur la voie publique est soumis à l'obligation d'être immatriculé et d'être couvert par un certificat d'immatriculation ».

Certains véhicules toutefois ne doivent pas être immatriculés, mais sont soumis à l'obligation d'être enregistrés et d'être couverts par une vignette de conformité, il s'agit notamment : des cycles à pédalage assisté, des cycles électriques et des cycles traînés servant au transport de personnes.

A noter que les cycles ne sont soumis ni à l'immatriculation ni à l'enregistrement.

2. Qui peut immatriculer un véhicule au Luxembourg ?

Toute personne étant inscrite dans le répertoire national des personnes physiques et morales (numéro de matricule) avec une adresse de résidence valable au Luxembourg peut immatriculer un véhicule routier.

Afin de documenter la situation régulière du propriétaire ou du détenteur du véhicule routier, il faut en plus :

- Pour une **personne physique** : un certificat de résidence récent (-1 mois) délivré par la commune et attestant que la personne visée a sa résidence principale dans la commune en question ou qu'elle y est propriétaire d'un logement qu'elle occupe effectivement comme résidence secondaire ;
- Pour une **personne morale** ayant son siège social au Luxembourg : un extrait de Registre de Commerce et des Sociétés récent (- 1 mois) attestant que la personne visée est légalement établie au Luxembourg.

3. Types d'immatriculation :

Le système luxembourgeois prévoit la possibilité d'attribution de numéros d'immatriculation :

- de la série courante lesquels sont rattachés aux véhicules et le suivent pendant sa durée de "vie". A l'occasion de la première mise en circulation au Luxembourg d'un véhicule soumis à l'immatriculation, le premier numéro disponible dans la série courante est attribué.

- numéros personnalisés qui restent attribués au titulaire automatiquement lors de la mise hors circulation pendant 36 mois à moins d'une renonciation expresse.

L'octroi d'un numéro d'immatriculation personnalisé est sujet au paiement des taxes suivantes : 50 € en cas d'un premier octroi, 24 € en cas de transfert d'un numéro d'un véhicule sur un autre véhicule au nom de la même personne.

Les taxes doivent être acquittées au moyen de timbres "Droit de Chancellerie" à apposer sur le formulaire "Demande de transaction automobile". Vous pouvez vous procurer ces timbres auprès de la SNCT où à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines.

4. Types de véhicules

A. Véhicule neuf acquis au GDL

A l'achat d'un véhicule neuf auprès d'un garagiste luxembourgeois, celui-ci vous proposera une « mise en circulation » qui comprend l'immatriculation du véhicule, ce service est payant.

Documents à présenter en cas d'immatriculation d'un véhicule neuf, jamais immatriculé en provenance du Luxembourg :

- Le formulaire 'Demande en obtention d'un certificat d'immatriculation' complété et signé;
- Le ou les timbres 'Droit de chancellerie';
- La facture originale. En cas de besoin, une traduction du document peut être exigée;
- Une attestation d'assurance en cours de validité;
- Le document douanier, vignette «705»;
- Le certificat de conformité européen;
- Une photo de la plaque du constructeur;
- La présentation d'un passeport, d'une carte d'identité du propriétaire et/ou détenteur du véhicule;

B. Véhicule neuf provenant de l'étranger

Documents à présenter en cas d'immatriculation d'un véhicule neuf. Est considéré comme un véhicule neuf, un véhicule immatriculé **en dernier lieu** dans un **pays de l'Union Européenne**, autre que le Luxembourg, et dont la première immatriculation date de moins de 6 mois et/ou qui a circulé moins de 6.000 km :

- Le formulaire 'Demande en obtention d'un certificat d'immatriculation' complété et signé;
- Le ou les timbres 'Droit de chancellerie';
- La facture originale. En cas de besoin, une traduction du document peut être exigée;
- Une attestation d'assurance en cours de validité;
- Le document douanier, vignette «705»;
- Le document d'immatriculation, si un tel a été produit;
- Le certificat de conformité européen;
- Une photo de la plaque du constructeur;
- La présentation d'un passeport, d'une carte d'identité du propriétaire et/ou détenteur du véhicule;

C. Véhicule d'occasion acquis au GDL

Documents à présenter en cas d'immatriculation d'un véhicule d'occasion, immatriculé **en dernier lieu** au **Luxembourg** :

- Le formulaire 'Demande en obtention d'un certificat d'immatriculation' complété et signé;
- Le ou les timbres 'Droit de chancellerie';
- La facture originale, en cas de vente par une entreprise, ou le contrat de vente original, en cas de vente entre particuliers. En cas de besoin, une traduction du document peut être exigée;
- Une attestation d'assurance en cours de validité;
- Le certificat d'immatriculation parties 1 et 2;
- La présentation d'un passeport, d'une carte d'identité du propriétaire et/ou détenteur du véhicule;
- Lorsque le véhicule a été immatriculé pour la 1ère fois après le 1er février 2016:
 - Le certificat de conformité européen;
- Lorsque le véhicule est soumis au contrôle technique périodique:
 - le certificat de contrôle technique en cours de validité, délivré pour ce véhicule par un organisme de contrôle technique agréé au Luxembourg.

Si le véhicule d'occasion est acheté auprès d'un garagiste, celui-ci vous proposera de l'immatriculer pour vous, ce service est payant.

D. Véhicule d'occasion provenant de l'étranger

Documents à présenter en cas d'immatriculation d'un véhicule d'occasion en provenance d'un **pays de l'Union européenne**, autre que le Luxembourg :

- Le formulaire 'Demande en obtention d'un certificat d'immatriculation' complété et signé;
- Le ou les timbres 'Droit de chancellerie';
- La facture d'achat originale, lorsque le propriétaire n'est pas inscrit comme tel sur le document d'immatriculation;
- Une attestation d'assurance en cours de validité;
- Le document douanier, vignette «705»;Le certificat d'immatriculation parties 1 et 2;
- La présentation d'un passeport, d'une carte d'identité du propriétaire et/ou détenteur du véhicule;
- Lorsque le véhicule a été immatriculé pour la 1ère fois après le 1er février 2016:
 - Le certificat de conformité européen pour les véhicules immatriculés en dernier lieu dans l'UE;
- Lorsque le véhicule est soumis au contrôle technique périodique:
 - Le certificat de contrôle technique en cours de validité, délivré pour ce véhicule par un organisme de contrôle technique agréé au Luxembourg.

5. Explication des documents

A. Demande d'immatriculation

Il s'agit d'un formulaire que vous pouvez retirer auprès de l'Administration de l'Enregistrement.

Bureau Imposition XI (franchises)	67, rue Verte Luxembourg	44905 - 406 / - 403	250796
Bureaux régional	2, rue de la Gare Remich	23669023	23699666
Bureaux régional	Hôtel des Postes, 1, Schiltzenplatz Grevenmacher	750019-1	759467
Bureaux régional	2, rue du Pont Echternach	720029	727383
Bureaux régional	3-7, rue Grande-Duchesse Charlotte Mersch	320076	326852
Bureaux régional	55, rue du Kiem Capellen	300014	305535
Bureaux régional	1, Grand-Rue Rédange/Attert	23621097	23629656
Bureaux régional	Hôtel des Postes, place Guillaume Diekirch	809606-1	804075
Bureaux régional	1, Grand-Rue Clervaux	921025	923049
Bureaux régional	5, rue de Kautenbach Wiltz	958041	959720
Bureaux régional	33-35, rue Zénon Bernard Esch / Alzette	548671 – 224	546489
Bureaux régional	67, rue Verte Luxembourg	44905 – 519 / 550	44905-535
Direction	1-3, avenue Guillaume Luxembourg	44905 – 436	44905-556

Vous pouvez aussi télécharger le formulaire via le lien suivant :

<https://snca.public.lu/fr/publications/formulaire-imm/obtention-certificat-immatriculation.html>

B. Douanes & Accises : <https://douanes.public.lu/fr.html>

Ne concerne que les véhicules à importer au Luxembourg.

Luxembourg Centre-douanier	Croix de Gasperich, L-1350 Luxembourg	49.88.58.245	49.88.58.200
Direction	22, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg	281828 18	281892 00

Aucune TVA ne devra être réglée. Il faudra présenter le véhicule avec les documents suivants:

- la facture originale,
- le formulaire 705 émis par le fournisseur étranger.

C. Demande de numéro d'immatriculation du véhicule

Cette demande peut se faire auprès du Ministère des Transports (Sandweiler) soit :

- par e-mail : nplaques@snct.lu
- par téléphone au numéro : 357214-237
- par télécopie au numéro : 357214-246
- par courrier à l'adresse : Société Nationale de Contrôle technique BP 23 L-5201 Sandweiler
- par myguichet.lu

D. Attestation d'assurance

Les données techniques permettent l'émission de l'attestation d'assurance et de la carte verte.
A votre convenance, l'attestation et la carte verte vous seront soit envoyées à votre domicile soit reprises par vous dans nos locaux.

Si l'immatriculation se fait par le garagiste, ce dernier fera la demande de la Carte Verte auprès de la Compagnie d'assurance de votre choix. Votre agent peut également établir une carte verte provisoire.

E. Plaque minéralogique

La plaque minéralogique peut être faite auprès de:

GRÜN Signalisation zone Industrielle, 35, rue des Scillas Howald www.grun.lu/	496162	489320
LUX Signalisation Zone Industrielle J-P Thill Ettelbruck www.luxsignalisation.lu/	26800214	26800241
LUX Signalisation 30, rue Jos Kieffer Esch / Alzette www.luxsignalisation.lu/	26552207	26552210
LUX Signalisation Rue de Luxembourg "Op der Hokaul" Sandweiler www.luxsignalisation.lu/	522257	522181
WEROCO sàrl Zone Industrielle Rolach Hall 2 Sandweiler www.weroco.com/	720206	26720304

F. Contrôle technique

Vous pouvez faire immatriculer votre voiture aux stations de contrôle technique suivantes :

Station de Contrôle Technique à Sandweiler
11, route de Luxembourg
L-5230 Sandweiler
Tél.: 35 72 14-270 ou mail : info@snct.lu

Station de contrôle à Esch-sur-Alzette
22-28, rue Jos Kieffer
L-4176 Esch-sur-Alzette
Tél.: 57 48 84-1 • Fax: 57 26 64

Station de contrôle à Wilwerwiltz
route de Pintsch
L-9776 Wilwerwiltz
Tél.: 92 18 27 • Fax: 92 01 79

6. Documents de bord

Les automobilistes doivent avoir à bord de leur véhicule : leur permis de conduire, l'attestation d'assurance, le certificat d'immatriculation, le certificat SNCT et la vignette fiscale.

Pour les véhicules immatriculés pour la première fois après le 1er février 2016 le certificat de conformité (COC) ou une copie certifiée conforme par la SNCA est également un document de bord obligatoire.

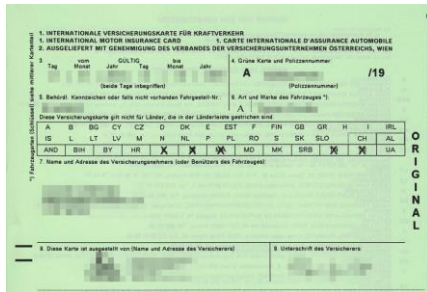
Permis de conduire



Certificat de conformité



Attestation d'assurance



Certificat de Contrôle Technique



Certificat d'immatriculation



Vignette fiscale

